

Le syndicat TRI-OR changera courant 2018 les couvercles des bacs de tri emballages, papiers et cartons des habitats collectifs. Les couvercles des bacs de tri bleus des collectifs seront progressivement remplacés par des couvercles jaunes operculés. L'ouverture de ces bacs sera réduite pour améliorer la qualité du tri dans les habitats collectifs.

L'ouverture étant réduite, le dépôt de sacs poubelles ou autres sera impossible. Concernant les grands cartons, ceux-ci devront être coupés en morceaux pour être déposés dans le bac de tri. Les cartons peuvent également être apportés en déchetterie dans une benne spécifique.



Le syndicat profite de ce changement de bac pour mettre des bacs jaunes conformément aux préconisations de l'ADEME.



Puis à partir de 2019, les couvercles bleus des bacs des habitants des 28 communes du syndicat seront progressivement remplacés par des couvercles jaunes toujours dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les consignes de tri restent inchangées pour l'instant, nous vous rappelons que seuls les déchets suivants peuvent être déposés dans les bacs de tri :

- Bouteilles et flacons plastiques
- Cartons
- Papiers
- Emballages métalliques
- Briques alimentaires

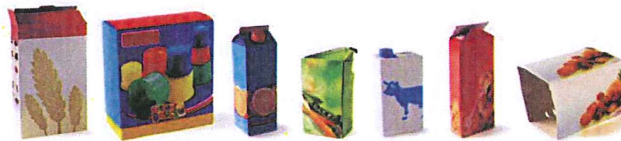
Emballages
en plastique
(alimentaire)



Emballages
en plastique
(entretien)



Emballages
en carton



Emballages
métalliques



Papiers



Nous vous rappelons que les cartons présentés en dehors des bacs de tri ne sont pas collectés pour des questions d'humidité. Nous vous remercions donc de bien vouloir les présenter à l'intérieur du bac de tri pour les ramassages afin de garantir leur valorisation.

Si votre bac de tri est cassé ou trop petit, nous vous remercions de contacter les services du syndicat TRI-OR par téléphone au 01.34.70.05.60 ou par mail à info@tri-or.fr